



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe

Déposé / Reçu le

03 AVR. 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

Réservé
au
Moniteur
belge



24059622

N° d'entreprise : **0457 687 669**

Nom

(en entier) : **AMYRIS**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société à responsabilité limitée**

Adresse complète du siège : **Rue de Calevoet 84 à 1180 Uccle**

Objet de l'acte : Transfert du siège social

Le 12/01/2024, l'Assemblée Générale Ordinaire des administrateurs a décidé à l'unanimité les points suivants:

Transfert du siège de la Société de la Rue Calevoet 84 à 1180 Uccle (Belgique) vers la Rue de Labliau, 37 à 7850 Labliau / Enghien (Belgique)

Le conseil d'administration décide de transférer, à compter du 20 janvier 2024, le siège de la Société de la Rue Calevoet 84 à 1180 Uccle (Belgique) vers la Rue de Labliau, 37 à 7850 Labliau / Enghien (Belgique).

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Déposé en même temps, procès-verbal d'assemblée générale ordinaire du 12/01/2024.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 12/04/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).